



Le guide pratique du séjour

Votre traitement

Avant votre hospitalisation

Lors de la consultation de pré-anesthésie, venez avec vos ordonnances les plus récentes et signalez au médecin anesthésiste tous les médicaments que vous prenez.

La veille de votre hospitalisation

Préparez votre ordonnance la plus récente, ainsi que 48h de votre traitement personnel dans le cas où vos médicaments ne seraient pas immédiatement disponibles à la clinique.

N'apportez pas de médicaments déconditionnés car ils ne sont plus identifiables.

A votre admission dans l'unité de soins

Le chirurgien décide si vous êtes admis la veille ou bien le jour même.

Remettez votre ordonnance et vos médicaments à l'infirmière dès votre accueil.

En effet, pendant votre séjour, l'équipe médicale et soignante a en charge la globalité de votre traitement ; elle vérifie les interactions médicamenteuses éventuelles, elle prépare les doses à administrer et vérifie que vous avez bien bénéficié de la totalité de votre traitement.

Accompagnants

Si votre état de santé le justifie, ou en cas d'hospitalisation d'un enfant, un seul membre de la famille pourra être autorisé à rester en hôte accompagnant en chambre seule tout en respectant les règles d'hygiène.

Visites autorisées sauf avis médical contraire

Les horaires pour les visites sont :

En hospitalisation : de 12h à 21h

En surveillance continue : de 15h à 19h

(2 personnes maximum / patient, vous devez sonner à l'interphone du service)

Les visites doivent respecter les consignes d'hygiène et de sécurité. Pour le respect des patients, merci de limiter les visiteurs. Les portes du hall sont fermées à 21h.

Objets de valeur dans l'établissement

Vous ne devez conserver aucun objet de valeur, des sommes d'argent importantes, chéquier ou carte bancaire.

L'établissement ne sera pas tenu responsable des pertes ou vols durant le séjour.

En cas d'impossibilité, vous pouvez solliciter le dépôt d'objets de valeurs auprès du responsable du service. Il vous sera délivré un reçu.

Téléphone

Toutes les chambres sont équipées de lignes directes. Un numéro privé vous sera attribué lors de votre admission. Si vous êtes en chambre double, il est souhaitable de limiter les appels après 21h.

Le jour de votre départ, la ligne sera coupée à partir de 10h.

Effets personnels

L'établissement ne fournit aucune affaire de toilette !

Prévoyez vos effets personnels :

-Trousse de toilette complète (savon, dentifrice et brosse à dents, shampoing, boîte pour dentier ...),

-Serviettes et gants de toilettes

-Pyjama, sous-vêtements...

Les lunettes, les prothèses auditives, capillaires dentaires sont sous votre responsabilité. Des boîtes à usage unique sont à votre disposition pour les prothèses auditives et dentaires lors du passage au bloc.

Repas

Ils sont établis en fonction de votre état de santé et préparés avec soin. Les repas sont servis aux heures suivantes :

Petit déjeuner : 7h30

Déjeuner : 11h45

Diner : 18h45

Sécurité incendie

Nous vous demandons de suivre les consignes de sécurité affichées dans les couloirs et les chambres et de consulter le plan d'évacuation affiché à chaque niveau.

Tabac / Vapotage

Nous vous demandons de respecter l'interdiction de fumer dans l'établissement. Des cendriers sont à votre disposition à chaque entrée.

Le non-respect des modalités peut entraîner l'annulation d'une intervention.

Interdictions

Il est rigoureusement interdit d'apporter des boissons, de l'alcool ou de la nourriture dans l'établissement. Pour des raisons évidentes d'hygiène, les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

Les plantes en pot sont interdites. Les fleurs coupées sont interdites aux Soins Continus et sont à limiter dans les autres secteurs d'hospitalisation.

Internet / Télévision

Un accès internet est à votre disposition sur demande lors de votre admission pour 2€ / jour.

Toutes les chambres sont équipées d'une télévision. La facturation se fait pour la durée du séjour sur la base d'un tarif journalier.

Culte

Les coordonnées des différents cultes sont disponibles à l'accueil ou auprès du cadre du service.

Une salle de recueillement est accessible au 2e étage.

Votre sortie

La date de votre sortie est décidée par le praticien qui vous a pris en charge, elle se fait généralement le matin, aux alentours de 10h.

Tous les documents médicaux (radiographies, examens de laboratoire, ordonnances, arrêt de travail, etc.), ainsi que vos médicaments personnels donnés à l'entrée, vous seront remis lors de votre sortie par l'infirmière du service ou par le secrétariat du chirurgien. Merci de vérifier le contenu.

Vous aurez à régler les frais non pris en charge par la Sécurité Sociale, votre mutuelle ou votre assurance : chambre particulière, forfait hospitalier, téléphone, internet, télévision, lit et/ou petit déjeuner accompagnant, dépassement d'honoraires si tel est le cas, pour les chirurgiens et anesthésistes.

Si vous êtes assuré social, sans mutuelle complémentaire (ou limitativement dans le cadre de votre contrat) : les tickets modérateurs et dépassements divers.

Ces formalités s'effectueront au moment de votre départ, au bureau des sorties dans le hall d'entrée.

Un reçu vous sera remis et une facture détaillée vous sera envoyée par voie postale.

Bons de transport

Selon les dispositions de la Sécurité Sociale relatifs aux bons de transport (Décret n°2011-258 du 10 mars 2011 et arrêté du 01 avril 2011) :

Pour les consultations chirurgicales ou anesthésiques et lors de la sortie d'hospitalisation, la prise en charge du transport médicalisé n'est acceptée que si une incapacité est avérée.

L'application de la nouvelle mesure met fin à la prise en charge systématique des transports pour les patients même en ALD* lorsque leur mobilité ne le justifie pas.

*ALD : Affection de Longue Durée, régime auprès de l'Assurance Maladie

Salon des familles Service Médecine - 3e étage



PRISE DE RDV
P.1

ANESTHESIE
P.3

PARCOURS EN
CHIRURGIE
P.9

SERVICES D'
HOSPITALISATION
P.11

SMR
ONCOLOGIE
P.15

EPILEPSIE &
SOMMEIL
P.17

HDJ
ONCOLOGIE
P.19

URGENCES
P.21

DOCUMENTS
A COMPLÉTER
P.23

INFORMATIONS
DIVERSES
P.35